

LE GUIDE DU CONSEILLER



Conseil municipal
des enfants

mont de marsan



LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Qu'est-ce que le CME ?

Le Conseil municipal des enfants est une assemblée d'enfants élus par leurs camarades dans les écoles montoises.

Cette instance de démocratie permet aux enfants d'être des acteurs actifs de leur ville, d'appréhender le fonctionnement des institutions, d'être sensibilisés à la citoyenneté.

Ce lieu d'apprentissage leur offre la possibilité d'initier des actions et des réflexions pour Mont de Marsan, d'acquérir une plus grande connaissance de la vie publique et de représenter leurs camarades.

Les commissions

Les jeunes conseillers seront répartis en deux commissions thématiques selon leur choix et leurs idées de projet.

Les trois premières rencontres auront lieu avec l'ensemble des enfants élus afin de développer une cohésion de groupe et de leur proposer des temps avec des intervenants en lien avec les thématiques des commissions. Ces échanges aideront les enfants à choisir une commission de façon plus représentative et concrète.

Le travail en commissions

C'est durant ces temps de travail que les élus débattent pour construire ensemble leur projet. Chacune des commissions se réunit en moyenne 1 fois par mois le mercredi entre 10h et 12h* et porte un projet. Ces temps de réunion intégreront trois rencontres en séance plénière entre les enfants élus et le Maire de Mont de Marsan.

**Un transport pour acheminer les enfants montois sur les lieux de réunion pourrait être envisagé pour les familles qui rencontreraient des difficultés. L'accompagnement des enfants, élus et inscrits au centre de Loisirs de Nahuques pourrait aussi être prévu.*

Les référents adultes

Le Conseil municipal des enfants montois est placé sous la délégation d'un élu. Les jeunes conseillers sont assistés dans leur fonction par une coordinatrice du Conseil municipal des enfants, par des jeunes volontaires en service civique et par les FRANCAS.

ÊTRE ÉLU, C'EST UN ENGAGEMENT !

La durée du mandat

Le mandat durera jusqu'au mois de mars 2026.

Les bonnes pratiques

- Être assidu aux réunions (1 ou 2 réunions par mois)
- S'engager auprès de ses camarades à les représenter en transmettant aux élus adultes les souhaits et projets des autres enfants
- Participer à la vie de sa ville, dans l'intérêt général
- Proposer des projets pour la ville en concertation avec les autres élus et les adultes référents
- Être attentif aux remarques et suggestions de ses électeurs
- Informer régulièrement ses électeurs des actions du CME, au sein des écoles et/ou de l'ALSH de Mont de Marsan
- Écouter et respecter les idées, la parole de chacun

Communication avec les électeurs

Tout au long de leur mandat les conseillers auront pour mission d'expliquer leurs projets et de les présenter auprès de leurs camarades.

Ils décideront ensuite, avec l'accompagnement des adultes, du mode de transmission (journal municipal, affichage au sein de la classe, sur les accueils périscolaires, en centre de loisirs, blog...).

Les absences

L' élu qui ne peut pas participer à une réunion ou une manifestation du Conseil doit avertir la coordinatrice dès que possible par mail ou SMS. Après 3 absences consécutives non excusées, les parents sont contactés et une rencontre est organisée entre les parents, le jeune élu et les référents du Conseil municipal des enfants.

La démission

Chaque élu a le droit de démissionner. Il doit faire part de sa décision par écrit.

LES ÉLECTIONS DE 2024

Qui peut voter ?

Tous les élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles de Mont de Marsan.

Pour être candidat, il est indispensable

- D'être élève de CM1 dans une école de Mont de Marsan
- D'avoir l'autorisation de ses parents
- De déposer sa candidature à l'école au plus tard le 1^{er} octobre 2024 (avec autorisation parentale) sur cme@montdemarsan.fr
- De créer une affiche pour réaliser sa campagne au sein de son école, qui aura lieu du 3 au 11 octobre 2024

Comment voter ?

Les élections auront lieu entre le 14 et le 18 octobre 2024 dans chacune des classes participantes.

Chaque électeur peut voter pour un garçon et une fille qui les représenteront au sein du Conseil municipal. Pour voter, l'enfant se rendra au bureau de vote installé dans son école. Une carte d'électeur lui sera fourni.

Résultats

Le dépouillement aura lieu à la clôture du bureau de vote. Chaque électeur peut y participer (les candidats peuvent seulement y assister). Les électeurs seront informés du résultat du vote par affichage dans chaque école.

LES TEMPS FORTS DU MANDAT

La cérémonie d'investiture

Elle officialise l'entrée en fonction des élus.

Elle aura lieu le samedi 9 novembre 2024, à 10h en salle du Conseil municipal de la Mairie de Mont de Marsan.

L'appropriation des projets, la création d'une cohésion de groupe

Entre novembre et décembre 2024.

La conception des projets

Entre janvier et juin 2025.

La réalisation des projets

Entre juillet 2025 et février 2026.

Les séances plénières en présence de Monsieur le Maire et du Conseil municipal

Il y en a trois dans le mandat. Ces séances ont lieu en salle du Conseil municipal. Elles constituent un moment d'échange avec les élus adultes. Elles sont l'occasion de présenter les projets retenus par le CME ainsi que leur bilan.

Les sorties / séjours

Plusieurs sorties peuvent être proposées en cours de mandat (visite d'institution, rencontres avec des partenaires, etc).

Un séjour de 2 nuitées et 3 journées peut être organisé en février 2025.

L'évaluation des projets réalisés, les perspectives d'avenir

Mars 2026.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2024 - 2026

2024 : Réunions de mise en place (présence indispensable)

- » **Mercredi 6 novembre 2024 :**
Première réunion de travail avec l'ensemble des élus de 10h à 12h (école Saint-Médard). Présentation des projets de campagne individuels et préparation de la cérémonie d'investiture
- » **Samedi 9 novembre 2024 :**
Cérémonie d'investiture de 10h à 11h30 à la Mairie de Mont de Marsan
- » **Cérémonie du lundi 11 novembre 2024 :**
Participation libre
- » **Mercredi 4 ou samedi 7 décembre 2024 :**
Journée de cohésion en présence d'anciens élus CME et élus adultes de 9h à 16h30
- » **Mercredi 18 décembre 2024 :**
Réunion de travail avec l'ensemble des élus de 10h à 12h (école Saint-Médard). Création des 2 commissions thématiques. Chaque enfant fera ensuite partie de la commission 1 ou 2 (cf. calendrier 2025 en fonction du numéro de la commission)

2025 : Réunions de préparation des projets

- » **Mercredi 8 janvier 2025 :**
Commission 1 réunion école Saint-Médard de 10h à 12h
- » **Mercredi 22 janvier 2025 :**
Commission 2 réunion école Saint-Médard de 10h à 12h
- » **Cérémonie des Voeux de Monsieur le Maire**
En janvier (date à définir). Participation libre
- » **Mercredi 5 février 2025 :**
Commission 1 réunion école Saint-Médard de 10h à 12h
- » **Mercredi 19 février 2025 :**
Commission 2 réunion école Saint-Médard de 10h à 12h
- » **Mercredi 12 mars 2025 :**
Commission 1 réunion école Saint-Médard de 10h à 12h
- » **Mercredi 26 mars 2025 :**
Commission 2 réunion école Saint-Médard de 10h à 12h
- » **Mercredi 2 avril 2025 :**
Commission 1 réunion école Saint-Médard de 10h à 12h
- » **Mercredi 9 avril :**
Commission 2 réunion école Saint-Médard de 10h à 12h
- » **Cérémonie du jeudi 8 mai 2025 :**
Participation libre
- » **Mercredi 21 mai 2025 :**
Commissions 1 et 2. Préparation des projets de chaque commission école Saint-Médard de 10h à 12h
- » **Mercredi 4 juin 2025 :**
Commissions 1 et 2. Préparation de la séance en présence de Monsieur le Maire, école Saint-Médard de 10h à 12h
- » **Mercredi 11 juin 2025 :**
Commissions 1 et 2. Préparation de la séance en présence de Monsieur le Maire, école Saint-Médard de 10h à 12h
- » **Samedi 14 juin 2025 :**
Séance plénière, salle du Conseil à 10h. Validation des projets

Juillet 2025/février 2026 : Réalisation des projets

À compter du mois de juillet 2025 et jusqu'en février 2026, les projets seront mis en oeuvre. Les élus seront engagés sur un grand projet proposé par leur commission et sur 2 visites collectives (organisées potentiellement sur plusieurs dates les mercredis ou samedis).

- » **Ouverture des Fêtes de la Madeleine :**
Mercredi 16 juillet. Participation libre
Possibilité de réaliser un projet durant les fêtes
- » **Mercredi 10 septembre 2025 :**
Commissions 1 et 2. Réunion de rentrée école Saint-Médard de 10h à 12h
- » **Mercredi 1 octobre 2025:**
Commission 1 réunion ou projet
- » **Mercredi 15 octobre 2025 :**
Commission 2 réunion ou projet
- » **Mercredi 5 novembre 2025 :**
Commission 1 réunion ou projet
- » **Cérémonie du lundi 11 novembre 2025 :**
Participation libre
- » **Mercredi 19 novembre 2025 :**
Commission 2 réunion ou projet
- » **Mercredi 3 décembre 2025 :**
Commission 1 réunion ou projet
- » **Mercredi 17 décembre 2025 :**
Commission 2 réunion ou projet
- » **Mercredi 7 janvier 2026 :**
Commission 1 réunion ou projet
- » **Mercredi 21 janvier 2026 :**
Commission 2 réunion ou projet
- » **Mercredi 4 février 2026 :**
Commission 1 réunion ou projet
- » **Mercredi 18 février 2026 :**
Commission 2 réunion ou projet
- » **Fin février / début mars 2026**
Cérémonie de fin de mandat (samedi - date à définir).
Présence indispensable.

2022-2024 : 2 ANS D'ENGAGEMENT POUR LES 20 CONSEILLERS

Heureux de participer !



Curieux, lors de la visite des Cuisines Centrales de Mont de Marsan Agglo qui préparent leurs repas.



Festayres, lors de la journée des pitchouns des fêtes de la Madeleine où ils ont mis en place des jeux traditionnels gascons animés par eux.

Respectueux de la différence avec des projets inclusifs où ils ont été en binôme avec des enfants à besoins spécifiques.



Solidaires, lors de la collecte avec les Restos du Coeur précédée d'une visite à la Plateforme Sociale du Marsan.



Ouverts, lors du séjour à Montalivet pour rencontrer d'autres CME.



Créatifs lors de l'embellissement de la rue Molière.



Sensibles à la transition écologique lors du World Cleanup Day, ou lors de la collecte faite dans les écoles montoises pour la Ligue de Protection des Oiseaux.



Assidus aux réunions pour préparer les projets.



Citoyens, lorsqu'ils sont à toutes les cérémonies (vœux, commémorations...), à la plantation de "L'arbre de vie", à la visite de la BA118.



Intergénérationnels lors de la Fête du jeu des seniors.



Amoureux de leur ville lors du rallye Citoyen.



Investis, lors de la présentation des projets retenus au maire Charles Dayot et aux élus.

ILS NOUS RACONTENT LEUR AVENTURE

"Ce qui m'a le plus plu c'est la journée des Pitchouns car j'ai pu accompagner une petite fille en situation de handicap"

Victoire

"Pendant cette 1ère année j'ai aimé travailler sur de vrais projets, avec d'autres enfants"

Noémie

"J'ai adoré quand on a posé la gerbe de fleurs avec le Maire pour le 11 Novembre"

Margaux et Zin

"Mon moment préféré c'est quand on a fait la visite sur la plage du Cap Ferret"

Riad

"J'ai adoré le séjour à Montalivet car on a vu les enfants d'un autre Conseil municipal des enfants"

Lola

"J'ai adoré quand on a aidé à la journée des Pitchouns, et quand on a fait la collecte pour les Restos du coeur"

Solal

"J'ai beaucoup aimé la première séance avec le Conseil municipal des enfants car c'était très drôle"

Nina

"J'ai beaucoup aimé le voyage de deux jours avec le Conseil municipal des enfants, car c'était une belle expérience"

Antonin

"Mon meilleur souvenir c'est la première rencontre avec le Maire lors de la cérémonie d'investiture"

Dino

"J'ai aimé le voyage et la visite des Restos du coeur"

Eléana

"Ce que j'ai préféré c'est le séjour où nous avons rencontré d'autres CME qui avaient plus d'expérience, et parce que nous avons fait plein de projets"

Alice

"Pour moi, le CME c'est des moments de sérieux, mais aussi où on peut être entre amis"

Tom

"J'ai beaucoup aimé la collecte des Restos du coeur, je les ai aidés en récoltant de la nourriture pour eux"

Amira

"J'ai adoré être élue car on a fait des séjours et on a rencontré un autre CME"

Elodie





QUESTIONS ET RENSEIGNEMENTS

06 81 69 35 69 | cme@montdemarsan.fr | montdemarsan.fr

